**Profil de qualification pour la profession [de]**

LOGO

Organisation du monde du travail (Ortra)

**[d’][dénomination de la profession fém./
dénomination de la profession masc.]**

**[avec certificat fédéral de capacité** **(CFC)|
avec attestation fédérale de formation professionnelle** **(AFP)]\***

du…

élaboré sur la base de l’ordonnance du SEFRI du [date] sur la formation professionnelle initiale [de/d’] [titre masc.] (No de la profession [numéro]), du plan de formation qui s’y rapporte et de l’ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS *412.101.241*)

\* Les termes désignant des personnes s’appliquent également aux femmes et aux hommes.

**Table des matières**

[1 Introduction 4](#_Toc436922212)

[2 Profil de la profession 4](#_Toc436922213)

[2.1 Domaine d’activité 4](#_Toc436922214)

[2.2 Principales compétences opérationnelles 4](#_Toc436922215)

[2.3 Exercice de la profession 4](#_Toc436922216)

[2.4 Importance de la profession pour la société, l’économie, la nature et la culture 4](#_Toc436922217)

[2.5 Culture générale 4](#_Toc436922218)

[3 Vue d’ensemble des compétences opérationnelles 6](#_Toc436922219)

[4 Niveau d’exigences de la profession 8](#_Toc436922220)

[5 Approbation et entrée en vigueur 8](#_Toc436922221)

# Introduction

Le profil de qualification décrit le profil de la profession ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d’exigences de la profession. Il indique les qualifications que les [titre m] doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau re-quis.

En outre, le profil de qualification sert de base à la composition des procédures de qualification, à la classification [du CFC/de l’AFP] dans le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle) et à l’élaboration du supplément descriptif du certificat.

# Profil de la profession

[Introduction concernant la profession]

## Domaine d’activité

[Qui sont les groupes cibles, les interlocuteurs, les clients?]

## Principales compétences opérationnelles

[Avec indication des orientations le cas échéant]

## Exercice de la profession

[Autonomie, créativité/innovation, environnement de travail, conditions de travail]

## Importance de la profession pour la société, l’économie, la nature et la culture

[Durabilité]

## Culture générale

L’enseignement de la culture générale vise à transmettre des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

|  |
| --- |
| **Précisions concernant l’introduction**L’introduction indique quelle est la base légale et décrit brièvement la fonction du profil de qualification. |

|  |
| --- |
| **Précisions concernant le profil de la profession**Un bon profil de la profession est rédigé dans un langage clair et non technique. Il décrit les caractéristiques spécifiques à la profession et notamment ce que font les personnes qui exercent cette profession, où elles sont employées et en quoi la profession est importante. Le profil de la profession présenté ici reprend le contenu du profil de la profession tel qu’il est apparaît dans les prescriptions sur la formation ou le reprend en le détaillant davantage. Concernant le volume, nous recommandons de ne pas dépasser deux pages. Le profil de la profession s’articule autour des cinq points ci-après.* **Domaine d’activité**: Où les professionnels travaillent-ils? Quels clients entrent en ligne de compte? Quels sont les objectifs, mandats ou produits habituels? Avec qui les professionnels collaborent-ils?
* **Principales compétences opérationnelles**: Quelles sont les principales compétences opérationnelles? Quelles compétences opérationnelles un professionnel doit-il posséder? Comment les orientations et domaines spécifiques se différencient-ils les uns des autres?
* **Exercice de la profession**: Quelles sont les conditions-cadres qui régissent l’exercice de la profession? A quel degré d’autonomie ou de responsabilité les professionnels travaillent-ils? Jusqu’à quel point les professionnels doivent-ils se montrer flexibles, créatifs et innovants?
* **Importance de la profession pour la société, l’économie, la nature et la culture**: En quoi les personnes qui exercent cette profession contribuent-elles au développement durable? Quelle importance la profession revêt-elle aujourd’hui et à terme?
* **Culture générale**: L’enseignement de la culture générale vise à transmettre des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels. Dans quel cadre la culture générale est-elle importante pour la profession? Quels défis les professionnels doivent-ils relever vis-à-vis de la société et d’un point de vue linguistique?
 |

# Vue d’ensemble des compétences opérationnelles

|  |  |
| --- | --- |
| **🡫 Domaine de compétences** **opérationnelles** | **compétence opérationnelle 🡪** |
| **a** | Domaine de compétences opérationnelles | a1: compétence opérationnelle | a2: compétence opérationnelle | a3: compétence opérationnelle |  |  |  |  |
|
| **b** | Domaine de compétences opérationnelles | b1: compétence opérationnelle | b2: compétence opérationnelle | b3: compétence opérationnelle | b4: compétence opérationnelle | b5: compétence opérationnelle | b6: compétence opérationnelle | b7: compétence opérationnelle |
|
| **c** | Domaine de compétences opérationnelles | c1: compétence opérationnelle | c2: compétence opérationnelle | c3: compétence opérationnelle | c4: compétence opérationnelle |  |  |  |
|
| **d** | Domaine de compétences opérationnelles | d1: compétence opérationnelle | d2: compétence opérationnelle | d3: compétence opérationnelle | d4: compétence opérationnelle | d5: compétence opérationnelle | d6: compétence opérationnelle |  |
|
| **e** | Domaine de compétences opérationnelles | e1: compétence opérationnelle | e2: compétence opérationnelle | e3: compétence opérationnelle | e4: compétence opérationnelle | e5: compétence opérationnelle | e6: compétence opérationnelle |  |
|

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Précisions concernant le tableau «Vue d’ensemble des compétences opérationnelles»**Dans le tableau «Vue d’ensemble des compétences opérationnelles», les compétences opérationnelles sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles. Ce tableau sert de base à l’élaboration de l’ordonnance sur la formation, du plan de formation et des procédures de qualification, et contribue à la comparabilité de la profession sur le plan international.**Domaines de compétences opérationnelles**Les domaines de compétences opérationnelles regroupent des compétences proches les unes des autres ou formant un tout. Dans la formation professionnelle initiale, ils ont en outre une fonction structurale sur les trois lieux de formation et dans les procédures de qualification. Un domaine de compétences opérationnelles est toujours énoncé sous forme nominale (Ex.: Réparation de cycles).**Compétences opérationnelles**Il existe de nombreuses descriptions et définitions des compétences opérationnelles, qui représentent généralement la somme de toutes les compétences et reflètent la capacité d’une personne à s’organiser pour agir et se comporter correctement dans une situation donnée. La définition suivante peut être donnée:**Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d’exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible.**Les compétences opérationnelles attendues des professionnels sont décrites dans le profil de qualification d’une formation professionnelle initiale. Elles détaillent le comportement observable que les entreprises attendent d’un professionnel ayant la qualification en question. Leur formulation doit être précise et concise. Une compétence opérationnelle s'articule en général autour des quatre éléments ci-après:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Objet** | **Contexte** | **Exigence** |
| Les verbes décrivent des actions vérifiables et observables dans des situations de travail. Ce principe permet de garantir l’évaluation des compétences opérationnelles. | L’objet de la compétence opérationnelle est formulé de manière précise et compréhensible. | Les compétences opérationnelles prennent corps de par leur lien avec le profil de la profession et se différencient clairement des tâches générales. | Les compétences opérationnelles reflètent les exigences minimales. Il doit être explicitement indiqué qu’elles sont exercées selon des directives ou en fonction d’exigences plus élevées. |
| Exécuter… | … des inscriptions… | … sur ou dans la pierre… | … conformément aux directives. |
| Manutentionner… | … les matières… | … sur le lieu de collecte… | … selon les indications du chauffeur. |
| Configurer… | … les postes de travail et services serveurs… | … pour une exploitation locale du réseau… | … conformément aux directives. |
| Entretenir... | ... des voies et des aiguillages… | ... (sur le tronçon ferroviaire)... | ... en équipe ou conformément aux directives. |
| Spécifier et élaborer... | ... le design… | ... pour les moyens de communication numériques in­teractifs… | ... (de manière autonome). |
| S’occuper... | ... de la salle à manger… | ... avant et après le repas... | ... (de manière autonome). |
| Tourner... | ... des pièces… | ... à l’aide de tours conventionnels... | ... conformément aux directives. |

Les éléments entre parenthèses ne doivent pas nécessairement être repris, car le contexte est déjà sous-entendu dans l’objet ou la définition de la compétence opérationnelle implique déjà l’exécution du travail de manière autonome. |

# Niveau d’exigences de la profession

Le niveau d’exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l’aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l’enseignement de la culture générale conformément à l’ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS *412.101.241)*.

# Approbation et entrée en vigueur

Le présent profil de qualification entre en vigueur le [date].

[Lieu], [date]

[Nom de l’Ortra]

Président/e Directeur/trice

[Prénom Nom] [Prénom Nom]

Le profil de qualification du [date] est approuvé par le Secrétariat d’Etat à la formation, à la recherche et à l’innovation.

Berne, le…

Secrétariat d’Etat à la formation,

à la recherche et à l’innovation SEFRI

Rémy Hübschi

Directeur suppléant

Chef de la division Formation professionnelle et continue

|  |
| --- |
| **Précisions concernant le niveau d’exigences de la profession**Les exigences concrètes liées aux compétences opérationnelles ne sont pas définies dans le profil de qualification, mais détaillées dans le plan de formation en fonction du modèle de pédagogie professionnelle retenu. Le niveau d’exigences de la profession peut ainsi être déduit précisément de même que la signification concrète de chaque compétence.La formation professionnelle initiale n’englobe pas seulement des compétences opérationnelles. Toutes les personnes en formation doivent également suivre l’enseignement de la culture générale. Cet enseignement est défini dans l’ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS *412.101.241*) et dans le plan d’études cadre en la matière édicté par le SEFRI. |

|  |
| --- |
| **Précisions concernant l’approbation et l’entrée en vigueur**Le profil de qualification fait partie intégrante des nouvelles prescriptions sur la formation. Il est possible d’élaborer un profil de qualification dans un document à part lorsqu’il n’existe pas encore de profil dans une profession déterminée. Ce document est édicté par l’organisation du monde du travail concernée et approuvé par le SEFRI. Le chapitre «Approbation et entrée en vigueur» figure uniquement dans les profils de qualification qui ont été établis à part. |